

Demande déposée le 28/10/2024 Affichage récépissé dépôt de dossier : 28/10/2024	
Par :	SCCV CROIX BLANCHE LOCATIF
Demeurant à :	6 rue de Molina 42000 ST ETIENNE
Représenté par :	Monsieur NUIRY Jérôme
Sur un terrain sis à :	5 CHEMIN DE LA CROIX BLANCHE 42170 SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT 279 AL 379, 279 AL 380, 279 AL 381, 279 AL 383, 279 AL 384
Nature des Travaux :	Réalisation de 2 immeubles de logements : 1 classique et 1 en social

N° PC 042 279 21 M0197 T03

Surface de 2083 m²
plancher :

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, et R421-1 et suivants,
Vu le permis de construire n° PC 042 279 21 M0197 accordé le 16/08/2022 à THOMAS SA
Vu le permis de construire modificatif n° PC 042 279 21 M0197 M01 accordé le 15/05/2023 à THOMAS SA
Vu le permis de construire modificatif n° PC 042 279 21 M0197 M02 accordé le 18/10/2024 à THOMAS SA
Vu la demande de transfert susvisée en date du 28/10/2024 de THOMAS SA représenté par NUIRY Jérôme et de SCCV CROIX BLANCHE LOCATIF représenté par NUIRY Jérôme,
Vu la pièce complémentaire transmise le 25/11/2024,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le permis de construire n° PC 042 279 21 M0197 ainsi que les permis de construire modificatif n° PC 042 279 21 M0197 M01 et PC 042 279 21 M0197 M02, accordés à THOMAS SA représenté par NUIRY Jérôme, **SONT TRANSFERES** à SCCV CROIX BLANCHE LOCATIF représenté par NUIRY Jérôme, pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2 : Les prescriptions mentionnées sur le permis de construire d'origine sont maintenues.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté n'a pas pour effet de proroger le délai de validité du permis de construire initial.

ARTICLE 4 : Les taxes afférentes au dossier sont aussi transférées.

Fait à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT,
le 28/11/2024
Le Maire,
Olivier JOLY



INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.